

**Conseil Municipal du lundi 24 juin 2019**

**RELEVÉ de CONCLUSIONS**

**Ordre du jour**

**1° Délibération sur le transfert de la compétence eau et assainissement au Grand Figeac.**

La loi Notre prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de Communes des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi du 3 août 2018 a ouvert, sous conditions, la possibilité de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ce transfert. Ainsi, pour éviter le transfert automatique à la date initialement prévue, au moins 25% des communes membres de la communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent-elles exprimer leur opposition avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Concernant Cuzac, la gestion de l'eau a été confiée au Sieap de Montbazens Rignac en janvier 2018, La gestion de l'assainissement s'effectue, elle, toujours en Régie. A terme, il serait souhaitable que le Sieap s'occupe également de l'assainissement mais ce syndicat n'est pas encore prêt à honorer cette compétence.

Par conséquent, Madame le Maire invite le Conseil à s'opposer au transfert de ces compétences en 2019 et à se prononcer en faveur de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Délibération unanime en faveur de ce report.

**2° Projet de réhabilitation de la Grange du Levant.**

Suite au rejet du précédent dossier d'étude (salle associative en rez de jardin et appartement à l'étage) jugé trop onéreux, Madame le Maire présente au Conseil le nouveau projet réalisé par Madame Costes Bénazeth, architecte.

Ce dernier consiste à aménager une salle associative avec un espace cuisine/réchauffage et un sanitaire, au rez de chaussée, et un espace rangement au-dessus, en rez de jardin. Cette salle associative pourrait avoir une vocation de tiers lieu.

La partie supérieure du bâti qui est très endommagée, sera démolie puis partiellement reconstruite.

Projet en chiffres : surface du bâtiment, 72 m<sup>2</sup> pour un coût estimé à 152000 euros HT. :

Délibération à l'unanimité pour approuver ce projet.

**3° Délibération sur le projet de Syndicat mixte départemental Voie Verte.**

Le Grand Figeac demande aux communes un avis concernant l'adhésion de la Communauté à un Syndicat mixte Voies Vertes du Lot pour la promotion du tourisme et l'aménagement de voies vertes sur son territoire.

Le Conseil donne majoritairement un avis favorable à cette adhésion.

**4° Travaux voirie accès maisons Bonis et Pascal.**

Le chemin d'accès aux maisons Bonis et Pascal, très peu utilisé, n'a plus été entretenu depuis quelques années.

Or, la famille Bonis met en vente sa maison, il est donc nécessaire de rendre à nouveau praticable ce chemin rural, accès principal à cette habitation.

#### **5° Maintenance éclairage public.**

L'entretien et la maintenance des points lumineux et de l'éclairage des bâtiments communaux sont restés de la compétence de la commune. Celle-ci n'a en effet transféré que 70 % de la voirie à la Communauté de communes et non la totalité de cette dernière, ce qui entraînait alors automatiquement le transfert de l'éclairage public.

Or, Monsieur Spagnuolo qui assurait la maintenance de l'éclairage public de la commune a pris sa retraite.

Avec le recul que permet désormais l'expérience satisfaisante du transfert partiel de la voirie, Madame le Maire propose au Conseil de confier la totalité de la voirie au Grand Figeac, ainsi, l'éclairage public serait-il entretenu par les services de la Communauté de Communes.

Après discussion, le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité : une délibération sera rédigée à ce sujet.

#### **6° Limite de vitesse dans le Bourg.**

Les habitants constatent régulièrement des excès de vitesse dans le Bourg.

Compte tenu de l'étroitesse des voies, Madame le Maire envisage de limiter la vitesse de circulation à 30 km/h afin de sécuriser les riverains.

Une étude sera effectuée afin de voir la faisabilité d'un tel projet.

#### **7° Questions diverses.**

- **Compteurs Linky** : Ils seront posés au premier semestre 2020. La population sera informée par Enedis.
- **Maison du Levant** : Les locataires sont à jour de leur loyer. Un échéancier a été établi avec le Trésor Public pour honorer leur dette.
- **Elagage et stationnement** : Rappels à l'ordre à envoyer aux intéressés.
- **Nouveau commerce à Gours** : Une sandwicherie s'est installée sur le site de l'Ecrin à dragées.
- **Bilan de la 'cantine du mercredi'** : 234 repas commandés de novembre 2018 à juin 2019, à raison d'une rencontre mensuelle.
- **Chats errants** : Pour éviter leur prolifération, le refuge de Figeac propose le prêt de cage pour les capturer afin de les faire stériliser au frais de la commune.
- **Cœur de village** : Derrière la table de pique-nique particulièrement, ainsi que le long du jardin de Monsieur Jonquières, les végétaux sont en souffrance : il sera nécessaire cet automne d'en réimplanter.
- **Salle des fêtes** : L'entreprise Store Sud va venir jeudi 27 juin pour poser les rideaux. D'autre part, il serait nécessaire d'aménager un point d'eau extérieur, côté terrain de tennis : un devis sera sollicité auprès de M. Oliveira.
- **Floirac** : aménagement d'une petite zone de stationnement à l'entrée du village.
- **Cimetière** : Monsieur Marion effectuera les travaux sur le mur en septembre/octobre.

**FAIT à CUZAC le 27/06/2019**